

# LES TECHNIQUES DE RECOUVREMENT DE CREANCES

*Utiliser tous les moyens légaux pour obtenir le paiement d'une créance*



## DUREE

2 jours - 14 heures

## OBJECTIFS

- Cerner et définir le recouvrement de créances
- Choisir la procédure adaptée
- Mettre en œuvre les procédures amiables et judiciaires
- Suivre le déroulement des procédures engagées
- Maîtriser le vocabulaire technique

## POUR QUI

- Comptables des services clients, collaborateurs des service vente et crédit, dirigeants, assistants PME

## PREREQUIS

Aucun

## PEDAGOGIE

Pédagogie active et participative. Alternance d'apports théoriques et de cas pratiques et d'exercices pratiques.

## MOYENS D'ENCADREMENT

Formation assurée par un avocat inscrit au barreau de Saint Denis depuis 2001, spécialisé en droit commercial et droit des sociétés.

## EVALUATION

Evaluation au fur et à mesure de la progression pédagogique. Feuille d'évaluation afin de mesurer la satisfaction vis-à-vis du contenu de la formation, de son déroulement, de la prestation du formateur.

## LIVRABLE

Support de cours dématérialisé.

## VALIDATION

Attestation de fin de formation.

## PROGRAMME

### I. SECURISER EN AMONT LE RECOUVREMENT DE CREANCES

- L'anticipation du recouvrement dans la relation contractuelle (stipulations contractuelles et garanties)
- La connaissance du débiteur
- Le traitement de l'éventuelle situation précontentieuse (réponses aux contestations)

### II. LES PREALABLES AU RECOUVREMENT

- Les vérifications à faire en amont
- Les démarches non judiciaires devant être mises en œuvre
- La prise de mesures conservatoires (sûretés judiciaires, saisies conservatoires)

### III. LA CONDUITE DU RECOUVREMENT JUDICIAIRE

- L'identification de la juridiction compétente
- L'identification des éventuels obstacles au recouvrement judiciaire
- Le choix de la procédure judiciaire par rapports aux autres procédures (injonction, référé, fond, bref délai ou jour fixe, demande d'ouverture d'une procédure collective)

### IV. L'EXECUTION

- L'obligation de disposer d'un titre exécutoire
- L'opportunité de la mesure d'exécution
- La faisabilité de la mesure d'exécution
- La réalisation des mesures d'exécution
- Le contentieux des mesures d'exécution

### V. LES SITUATIONS PARTICULIERES

- Le débiteur spécifique (société civile, caution, débiteur étranger)
- Le débiteur dont la situation a évolué (société dissoute, radiée, débiteur décédé...)
- La créance spécifique (créance cédée, de sous-traitance, chèque impayé, lettre de change impayée)

### VI. LE TRAITEMENT DES CREANCES IRRECOUVRABLES

- Procès-verbal de carence et certificat d'irrecouvrabilité
- Incidences comptables et fiscales



Outremer Formation



0692 66 46 45



contact@outremerformation.com



outremerformation.com